

202

D 86

Monsieur

Le grand desir que i ay d'aller trouver 2^e S: pour lui communiquer quelq' affaire particulier me fait prendre l'hardeesse d'Ecrire ceste m'assurant de sa bienveuillance, dont nostre famille espere la continuation des ses faveurs. il est vrois que je particoye maintenant a la Neutralite de n're ville de Diest, mais ayant autres fois seruy dans la milice du Roy d'Espagne, il nem est pas permis de me transporter chez elle, sans en avoir au realable licence particuliére, ou abolition, d'auoir suivy la Milice de pardeca, je supplie tres humblement 2^e S: me favorise en cecij, et que je puisse auoir ceste permission; aussi sot ce viendrey luy rendre toutes sortes de debuoirs, ensemble traicter de la resolution que Mons^t mon Pere a fait, touchant ses biures et sa Bibliothéque 2^e S: en pourrat juger ayant vu le Catalogue qu'il prepare a cest effect. cependant je souhaite a 2^e S: toute sorte de contentement, la quelle mon Pere salut tres affectueusement, et me donneray l'honneur d'estre.

Monsieur,

De 2^e S: Treshumble,
seruiteur
Maximilanus Puteanus.

D

Diest le 5 de Mars
1, an 1648^e

S. 1. 1. 1. 157.

1888-1890
G. W. C. G.
G. W. C. G.